

au Manitoba. Chaque examen devra comprendre tous les sujets du cours d'étude professionnelle, devra être écrit et oral, et 50 pour cent des points devront être conservés pour être admis. (b) Le comité présente ces résolutions à la considération des différents conseils provinciaux comme des suggestions devant servir de base à une entente mutuelle, avec demande à chaque bureau provincial de faire rapport sur le sujet à la prochaine réunion annuelle de l'Association, et de se faire représenter à cette réunion par un ou plusieurs délégués.

Afin de permettre aux conseils de considérer la question avec une pleine connaissance des faits, il est résolu que chaque régistrateur devra envoyer à chaque membre de chaque conseil au Canada une copie des statuts et des règlements du conseil qu'il représente."

Ce rapport a été lu par le Dr Roddick, de McGill, président du comité. Les autres membres sont : Drs R. A. Pyne, S. Thornton, Thomas Walker, J. M. Beausoleil et Edward Farrell.

Nous reviendrons sur le sujet.

---

L'Ecole de Médecine comparée et de Science Vétérinaire, incorporée l'année dernière, a fait dernièrement de nouvelles nominations. La liste des professeurs pour 1896-97 se lit comme suit :

E. PERSILLIER LACHAPPELLE, M. D., *président*, professeur de pathologie comparée.

V. T. DAUBIGNY, M. V., *secrétaire*, professeur de pathologie générale, de pathologie interne et de jurisprudence vétérinaire.

O. BRUNEAU, M. V., professeur de pathologie externe, de chirurgie opératoire et de clinique médicale.

F. T. DAUBIGNY, M. V., professeur d'anatomie et de clinique médicale.

E. P. BENOIT, M. D., professeur agrégé de matière médicale et de thérapeutique.

G. ALARIE, M. V., professeur agrégé d'obstétrique.

O. GUY, M. V., professeur agrégé.

La séance d'ouverture aura lieu mardi, le 6 octobre, à 3 heures de l'après-midi. M. F. T. Daubigny fera le discours de circonstance sur l'histoire de l'Ecole Vétérinaire.

---

Depuis quelque temps, les soi-disants médecins de la Compagnie Munyon et les soi-disants médecins de la Compagnie Médicale de l'Erie invite à sons de trompe les clients naïfs à venir les consulter gratuitement dans leurs spacieux quartiers de l'hôtel Balmoral ou de la rue Ste Catherine ouest. Ces médecins, payés par la compagnie, ne chargent rien au malade, mais lui prescrivent les remèdes de la dite compagnie, et aucun autre. C'est là tout le truc. Notre Bureau, qui cherche à échanger notre licence avec Ontario et le Nord-Ouest, et qui l'accorde sans broncher aux médecins et accoucheurs que l'Angleterre nous envoie, a-t-il mis sur son programme la réciprocité avec les Etats-Unis? Tout de même, messieurs les médecins, si cela vous fait du tort, veuillez ramasser des preuves et porter plainte à monsieur Déom. Le Bureau serait si heureux de vous rendre service.

---

Le Dr Walter F. Chappell, de New-York, conseille de donner la créosote à l'intérieur de la manière suivante : parties égales de créosote de hêtre et de teinture de gentiane composée bien mêlées dans du lait chaud. Pour les applications locales, dans la tuberculose laryngée il emploie la créosote mêlée à l'huile de ricin.